

La Lettre

Marie-Pierre Monier
SÉNATRICE DE LA DRÔME



TRIMESTRIEL \ N° 6 \ SEPTEMBRE 2022

Chères élues, chers élus,

L'actualité a été particulièrement chargée depuis ma dernière lettre: deux élections majeures pour notre démocratie se sont déroulées, entraînant l'élection d'un nouvel ancien président de la République, et d'une assemblée nationale renouvelée, qui ne lui offre qu'une majorité relative.

Ce nouveau quinquennat s'annonce déterminant pour apporter les réponses à des questions cruciales :

Quel avenir pour notre consommation énergétique ? L'ensemble de notre société doit s'interroger sur nos besoins en eau, en électricité, en carburant. Comment maintenir des productions agricoles et industrielles françaises ?

Comment engager cette nécessaire transition écologique, sans laisser personne au bord du chemin ?

Comment redonner du souffle à notre système de santé exsangue ? Où sont les généralistes, les spécialistes, le personnel dans les hôpitaux, dont nous avons tant besoin ?

Comment enrayer la crise au sein de l'école publique de la république ? Comment redonner à notre jeunesse l'envie d'exercer ce métier, si passionnant, de l'enseignement ?

J'espère sincèrement que nous serons à la hauteur de ces enjeux et que notre travail parlementaire sera serein et respecté, afin que vive notre démocratie.

L'été a vu les bancs du Sénat à nouveau occupés, après la coupure du fait des élections nationales. Début août, nous avons examiné deux textes importants, un sur le pouvoir d'achat, et un projet de loi de finances rectificatif.

Et pendant ce temps, la canicule et la sécheresse se sont installées en France pendant de longs mois, mettant littéralement le feu à notre terre !

Quel courage, quelle force et quelle abnégation ont manifesté nos sapeurs-pompiers ! Qu'ils et elles en soient sincèrement remerciés. J'ai une pensée particulière pour les pompiers de Tain l'Hermitage, qui ont perdu l'un des leurs au combat contre le feu dans les Bouches Du Rhône.

À vous, mesdames et messieurs les élu-es municipaux, je souhaite une rentrée la plus sereine possible. Je ne doute pas que vous saurez trouver l'énergie nécessaire pour continuer à œuvrer au quotidien au service de vos administré-es.

Dans tous les cas, je suis à vos côtés, à votre disposition, n'hésitez pas à me contacter.

Au plaisir de vous revoir.

Avec toute mon amitié.

Marie-Pierre Monier,
Sénatrice de La Drôme

MES RESPONSABILITÉS AU SÉNAT

- Membre du Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
- Membre du bureau de la Commission Culture, Éducation et Communication
- Vice-Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes
- Présidente de la Section « Cultures traditionnelles et spécialisées » (truffes, olives, PPAM, noix...) du Groupe d'études Agriculture et Alimentation
- Secrétaire du Groupe d'études Vigne et vin
- Membre du Groupe d'amitié France-Arménie
- Vice-Présidente du Groupe d'amitié France-Royaume-Uni
- Membre du Conseil d'évaluation de l'école
- Membre des Groupes d'études Ruralités, Élevage et Développement économique de la Montagne

LES RÉPONSES INSUFFISANTES DU GOUVERNEMENT À LA CRISE DU POUVOIR D'ACHAT

Le Parlement a examiné cet été deux projets de loi destinés à soulager les français-es dans un contexte d'inflation galopante : force est de constater qu'ils ne sont pas à la hauteur !

Le projet de loi « Pouvoir d'achat » élude la question centrale de la revalorisation des salaires. Nos propositions pour répondre à l'urgence sociale ont toutes été balayées : SMIC à 1500 €, conférence nationale pour revaloriser les salaires, RSA jeunes... Si certaines mesures vont dans le bon sens, elles restent ponctuelles et insuffisantes.

Le projet de loi de finances rectificatives révèle quant à lui le refus de tout rééquilibrage fiscal : en atteste le rejet par le gouvernement et la droite d'une taxation sur les superprofits

des multinationales de l'énergie et des transports. Il marque également la suppression de la redevance télévisuelle, sans alternative crédible, remettant ainsi en cause l'indépendance de l'audiovisuel public.

J'en retiens deux seuls points positifs : le soutien financier apporté aux collectivités territoriales et l'adoption de mesures de sauvegarde pour la filière de la lavande à hauteur de 10 millions d'euros suite au dépôt de plusieurs amendements, dont le mien, sur le sujet.



OBTENU PAR LE SENAT

430 millions d'euros

pour soutenir les communes face à la hausse du prix de l'énergie.

Patrimoine religieux : appuyer nos communes dans sa préservation



Au cours de la suspension, la commission culture s'est consacrée à la préservation du patrimoine religieux, problématique récurrente pour nos communes rurales.

Si le tableau dressé est relativement rassurant quant à l'état de ce patrimoine, il met toutefois en lumière les **réelles difficultés de financement et d'accompagnement** auxquelles elles sont confrontées.

J'ai salué lors de mon intervention le travail mené, qui s'inscrit dans le respect de la loi de 1905, et propose des solutions innovantes, à l'instar de l'ouverture des églises à d'autres utilisations que le culte. J'ai également insisté sur la diversité des outils à mobiliser pour épauler les petites communes : si le recours préconisé aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est effectivement pertinent, le renforcement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage constitue une autre piste d'action prioritaire.



Comment ça marche ?

Une question écrite

Tout comme les questions d'actualité et les questions orales, les questions écrites sont un des outils dont disposent les parlementaires pour contrôler l'action du gouvernement et obtenir des réponses sur les politiques publiques menées.

Avec le début de la nouvelle législature, toutes les questions écrites posées sous le précédent quinquennat sont devenues caduques : c'est le cas de 16 de mes questions, qui abordaient des sujets variés : baisse de dotations globales horaire, procurations, lutte contre le frelon asiatique...Ce manque de réponses, que nous dénonçons régulièrement, souligne le peu de respect du gouvernement pour les missions de contrôle du Sénat. **Espérons que le nouveau sera plus prompt dans leur traitement !**

Exposition « Voix de femmes rurales »

Cet été, l'exposition « Voix de femmes rurales » a voyagé dans le sud de la Drôme, à Buis les Baronnies puis à Vinsobres, après une halte à Valence au printemps.

Cette belle exposition, qui a été portée par l'université Grenoble Alpes et sa vice-présidente à l'égalité Femmes-Hommes et à la lutte contre les discriminations Sophie Louargant, met en valeur le parcours de femmes vivants dans des territoires ruraux de différents pays membres de l'Union européenne.

Elle résonne particulièrement bien avec le travail que nous avons mené au sein de la Délégation aux droits des femmes du Sénat à travers notre rapport « Femmes et ruralité : pour en finir avec les zones blanches de l'égalité ».

C'est grâce à ce type d'initiatives que nous contribuons à **offrir aux jeunes filles de nos territoires des exemples qui feront d'elles, demain, des femmes qui savent qu'aucune voie ne leur est interdite ou inaccessible.**



AG du CIDFF 26 : entre espoir, inspiration et inquiétudes



Début juin, j'ai eu le plaisir de participer à l'assemblée générale du Centre d'Information des Femmes et des Familles 26. Un moment fort dont je ressors avec deux sentiments :

Le premier, c'est **l'espoir et l'entrain éprouvé devant toutes ces actions mises en place** pour lutter contre les violences et faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce au dévouement de l'ensemble des salarié-es et des bénévoles. À vous toutes et tous, un immense merci !

Le second est moins positif : c'est l'inquiétude, après la prise de conscience qu'une fois encore, le CIDFF 26 a failli manquer de financement car le montant des subventions qui leur est accordé n'est pas à la hauteur de leurs besoins. Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser les associations qui font un tel travail indispensable face à une constante incertitude sur les moyens que nous leur fournirons demain. Faisons, enfin, un choix politique fort pour lutter contre les violences faites aux femmes : **débloquons ce milliard d'euros que demandent les associations !**

PRÉSENCE DU LOUP : UNE SITUATION INVIVABLE POUR LES ÉLEVEURS

Le constat est net : les nombres de meutes installées et d'attaques n'ont fait qu'augmenter ces dernières années dans la Drôme.

Malgré le renforcement des protections des élevages et l'augmentation des prélèvements de loups, depuis l'atteinte du seuil de viabilité de l'espèce fixé à 500 individus, la pression de prédation sur les troupeaux reste très forte.

Les conditions de travail des éleveurs et des bergers sont devenues inacceptables avec un stress permanent, accentué par la gestion complexe des chiens de protection.

Aujourd'hui, on compte 920 loups en France : la politique de gestion du loup doit évoluer. **Le pastoralisme doit être reconnu comme préalable et non comme variable d'ajustement.**

Je souhaite que le Plan National d'Action pour le loup 2024-2029 le permette et j'ai adressé au Préfet de Région, coordonnateur national pour le loup, un courrier lui faisant part des points essentiels :

- Parvenir à un **consensus sur la méthode de dénombrement** afin de lever les incertitudes ;
- Intégrer la nécessité de se doter de **chiens de protection** parmi les coûts de protection du troupeau ;
- Reconnaître le **préjudice de santé** engendré par la pression de prédation ;
- Avancer vers une **régulation territorialisée de la présence du loup** combinant moyens de défense et connaissance fine des comportements.

Ce sujet est majeur pour nos territoires car le pastoralisme comme la biodiversité sauvage doivent être sauvegardés dans un écosystème qui a été déséquilibré par la présence du loup.



30^e Fête de la Transhumance
à Die - 17 juin



Gardons le lien aussi en ligne ! Ce nouvel espace de communication vous permet de prendre connaissance de toutes mes actualités récentes, retrouver mes interventions médiatiques et consulter mes anciennes lettres d'information.

POUR LE VISITER, RENDEZ-VOUS SUR :
mariepierremonier.fr

LAVANDE : UNE FORTE MOBILISATION QUI COMMENCE À PORTER SES FRUITS

Avec mes collègues sénateurs de Vaucluse (Lucien Stanzione) et des Alpes de Haute Provence (Jean-Yves Roux), nous avons réuni à plusieurs reprises les responsables de la filière lavande/lavandin ainsi que des élus locaux de nos trois départements afin d'apporter une réponse conjointe à l'accumulation de difficultés que les lavandiculteurs rencontrent cette année.

29 avril à Saint-Christol (84) Première réunion centrée sur les modifications, annoncées pour la fin 2022, de la **réglementation européenne REACH**. Considérer les huiles essentielles comme un ensemble de molécules au même titre que les produits chimiques de synthèse fait en effet peser des risques importants sur les coûts de production comme sur les débouchés industriels. Parlementaires et élus locaux ont adressé des courriers à la nouvelle Première ministre ainsi qu'à chacun des 6 ministres participant au comité interministériel, afin qu'ils agissent pour qu'au moins, les huiles essentielles soient exclues de l'application des modifications de REACH.

9 juin à Revest-du-Bion (04) Deuxième réunion a établi un **plan de sauvegarde de la filière**. Pour répondre aux difficultés économiques, nous avons mêlé des dispositions de court terme destinées à aider ceux qui sont le plus en difficulté à passer le cap, ainsi que de moyen-long terme pour éviter la reproduction, à l'avenir, d'une crise d'une telle ampleur.

À court terme, au-delà des aides attribuées lors des crises, des mesures spécifiques de soutien sur le coût de l'énergie, le stockage et les pertes suites aux épisodes climatiques (gel, sécheresse) sont nécessaires. À moyen-long terme, il est indispensable de réduire les surfaces plantées pour stopper la surproduction et la baisse des prix de vente du lavandin. Mais la filière doit aussi s'engager plus fortement vers une reconnaissance de l'origine et de la qualité.

2 août au Sénat Obtention de **10 millions d'euros** pour des dispositifs incitatifs et ciblés permettant de réduire les surfaces plantées. L'adoption de nos deux amendements identiques au projet de loi de finances rectificative, l'un déposé par Jean-Yves Roux, l'autre par Lucien Stanzione et moi-même pour le groupe socialiste, constitue une première victoire pour le travail réalisé avec la filière lavande/lavandin par l'ensemble des participants et qui se poursuivra avec une réunion prévue fin septembre à Séderon.



SOUTENIR LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Le 21 juin sur le site de l'ITEIPMAI à Montboucher sur Jabron, je me suis entretenue avec les responsables sur les recherches en cours, notamment pour une adaptation des variétés et des modes de culture de la lavande et du lavandin au réchauffement climatique.



SENSIBILISER LES POUVOIRS PUBLICS

Chaque sénateur a sensibilisé les responsables des services de l'État dans son département. J'ai rencontré la Préfète de la Drôme le 12 juillet en Sous-préfecture de Die avant une visite au GAEC des 4 vallées à Chamaloc.



VALORISER LA FILIÈRE

Lancement le 4 juillet à Grignan de la procédure d'inscription des « Paysages Olfactifs et Poétiques de Lavandes » au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Tribunal judiciaire de Valence : La situation est alarmante

Début juillet, j'ai visité le tribunal judiciaire de Valence avec les autres parlementaires de la Drôme et la présidente du Département.

Nous n'avons pu que constater à quel point la situation est grave :

- > **Un immobilier très dégradé**, avec des locaux qui ne permettent ni d'assurer la sécurité des personnes, ni de fournir des conditions de travail acceptables à l'ensemble des personnels du tribunal.
- > **Des outils informatiques vétustes**, qui empêchent, à l'heure actuelle, de dématérialiser les procédures judiciaires, et qui allongent considérablement l'exécution de chacune des tâches.
- > **Des personnels épuisés par ces conditions de travail**, et en sous-effectifs : à titre d'exemple, la juridiction de la Drôme compte 5,85 juges et 1,89 procureurs pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 10,9 juges et 3 procureurs.



Pourtant, en termes de nombres d'affaire à traiter, la Drôme se situe dans la fourchette haute.

Aujourd'hui, le tribunal de Valence tient debout grâce à des personnes qui ont fait le choix de travailler au service de la justice de la République, et qui font preuve d'un engagement sans faille, d'une immense abnégation et d'un grand sens du service public, mais cela ne peut pas continuer ainsi : si ils et elles nous appellent à l'aide, c'est avant tout par conscience professionnelle.

Suite à cette visite, nous avons choisi de faire un courrier collectif au Ministre de la Justice afin de l'alerter sur cette situation, et nous l'avons invité à venir visiter le tribunal afin de constater les faits et d'entamer une réflexion collective pour trouver rapidement les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la Justice dans notre département.

**NOUVELLES
RURALITÉS**



J'ai intégré avec plaisir le comité directeur de l'Association Nationale Nouvelles Ruralités – Le Parlement Rural Français dont je partage les objectifs de valorisation des potentialités de la ruralité, et d'inflexion des politiques publiques vers un meilleur équilibre pour les territoires ruraux.

Retrouvez les rencontres et actions organisés par l'A.N.N.R. sur le site : www.les-nouvelles-ruralites.com

Entre fermetures de classe et difficultés à recruter : une rentrée scolaire 2022 dans un contexte inquiétant

Dans le secondaire, les conséquences de la suppression de 7500 postes lors du précédent quinquennat se font sentir sur le terrain en cette rentrée 2022-2023, avec de **nombreuses fermetures de classe problématiques**, comme à Dieulefit, Montélimar, Loriol ou Chabeuil, ou encore des fermetures de postes qui vont affecter le dynamisme de certains établissements, comme c'est le cas à Nyons avec la disparition d'un poste de professeur d'EPS.

J'ai adressé fin juillet une question écrite au nouveau ministre de l'Éducation nationale pour l'alerter.



Retrouvez ma question écrite ici :

<https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ220701855.html>

Par ailleurs, les conditions de plus en plus difficiles vécues par les enseignant-es et la perte d'attractivité du métier sur laquelle nous alertons depuis des années se manifestent durement en cette rentrée. Les difficultés de recrutement sont la conséquence de choix politiques, qui contraignent

aujourd'hui à avoir un recours massif, et en urgence, à des contractuel-le-s très peu formé-es.

Il est urgent d'agir concrètement pour redonner envie aux jeunes, et aux moins jeunes, d'enseigner. Dans ce but, j'avais proposé lors de l'examen du projet de loi de finance rectificatif un amendement pour revaloriser de 10 % l'ensemble des salaires des enseignants, mais il a malheureusement été retoqué. Ce sera l'un de mes gros chantiers pour cette nouvelle session parlementaire.



**LA BONNE NOUVELLE
DE LA RENTRÉE !**

Une classe supplémentaire va être créée à l'école de Sauve à Nyons courant septembre, à la suite de notre mobilisation collective avec le Maire Pierre Combes, les parents d'élèves et l'équipe éducative autour du directeur de l'école.
Je me réjouis que nous ayons été entendus !

SUR LE TERRAIN

Ce que je préfère dans l'exercice de mon mandat, c'est me rendre sur le terrain à la rencontre de celles et ceux qui, par leur engagement quotidien, font vivre nos territoires : pompiers, gendarmes, enseignants, associations, élu-es locales et locaux, habitantes et habitants, les occasions de venir à votre rencontre n'ont pas manqué ces derniers mois !

1. Départ du colonel DESHAYES, commandant de la Gendarmerie de la Drôme
2. Alicoque d'été / En juillet, pour l'alicoque, nous pensions toutes et tous à Kinou, encore présent à nos côtés en février l'an dernier
3. Assemblée générale de l'Unacita Nyons
4. (Représentée à) l'inauguration de la Mairie de Eygaliers
5. Rencontre avec les jeunes agriculteurs et agricultrices des Baronnie à la MFR de Buis
6. Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers
7. Inaugurations de la zone de fouille archéologique, de la rénovation des fontaines et de la nouvelle aire de jeu au Pègue
8. Commémoration du massacre de Izon-la-Bruisse
9. Cérémonie du 15 août en l'honneur du Maquis de la Lance à Taulignan
10. Inauguration des aménagements à l'entrée de La-Baume-de-Transit



collaborateurs parlementaires



Athénaïs KOUIDRI
VINSOBRES



Stéphane LEVY-VALENSI
VINSOBRES



Estelle NAUD
PARIS

 mp.monier@senat.fr

 mariepierremonier.fr

 Marie Pierre Monier



PERMANENCE PARLEMENTAIRE
19 traverse Soutoviale
26110 VINSOBRES
Tél. 04 75 26 82 81

SÉNAT-PALAIS DU LUXEMBOURG
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06
Tél. 01 42 34 20 58

Responsable de publication : Marie-Pierre Monier
Rédaction : Estelle Naud, Stéphane Levy-Valensi et Athénaïs Kouidri
Photos : © Sénat
Numéro ISSN : en cours / Dépôt légal : septembre 2022
Design graphique et Impression : Agnès Auber
Diffusion : 1 700 exemplaires / Papier certifié PEFC